

Certificat de conformité du Contrôle de la Production en Usine EN 1090-1 : février 2012

Délivré conformément au Règlement Produits de Construction – 305/2011 du Parlement européen et du conseil du 9 mars 2011. Il a été établi que le produit de construction :

Kits de construction à ossature en acier

Mis sur le marché par : **Astron Buildings S.A.**
Route d'Ettelbruck
L-9230 DIEKIRCH
LUXEMBOURG

Et fabriqué dans l'usine : **Přerov (République Tchèque)**

est soumis par le fabricant aux essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques concernées du produit ainsi qu'au contrôle de la production en usine ; l'organisme notifié CTICM a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine.

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances des **Kits de construction à ossature en acier** mis sur le marché en tant que produits de construction, décrites dans l'annexe ZA de la norme de référence **EN 1090-1 : février 2012** pour le système 2+, sont appliquées et que le produit satisfait à toutes les exigences prescrites dans cette norme.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le **8 décembre 2014** et demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative.

Référence de la gamme : la description de la gamme est donnée en annexe du présent certificat.

Ce certificat permet au fabricant ou à son mandataire établi dans l'EEE d'apposer le marquage :

Numéro du certificat
1166 – CPR – 0181

Émission du présent certificat, Saint Aubin, le **20 janvier 2017**

CE
1166



Directeur Certification
Patrick Le Chaffotec

La présente annexe accompagne le certificat de conformité au marquage CE numéro :

1166 – CPR – 0181

Délivré à :

LINDAB Buildings
Route d'Ettelbruck
L-9230 DIEKIRCH
Luxembourg

Elle définit les **champs couverts** par ce certificat :

Les performances sont déclarées pour l'exigence fondamentale n°1 - Résistance mécanique et stabilité (définie dans l'annexe I du Règlement (UE) n°305/2011)

Éléments structuraux en acier de classe d'exécution 2 pour bâtiments à simple rez-de-chaussée (gamme SSB) ou multi-étages (gamme MSB)

Procédures spécifiques mises en œuvre pour réaliser des éléments structuraux en acier en classe d'exécution 3.

- Ossatures primaires : éléments contribuant à la stabilité d'ensemble du bâtiment réalisé :
 - Portiques de nuances d'acier S355, S275 et S235 ; sections reconstituées par soudage ou sections du commerce laminées à chaud
 - Systèmes de contreventements.
- Ossatures secondaires : éléments fixés à la structure principale (primaire) et supportant l'enveloppe du bâtiment, y compris les éléments de stabilisation exigés. Nuance d'acier : S350 avec une limite d'élasticité garantie de $f_y=390$ MPa. Éléments formés à froid.
Dans certains cas particuliers, l'enveloppe est directement fixée à la structure principale (sans structure secondaire)
- Assemblage par soudage et boulonnage

CE
1166

Visa :

